Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A158-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A158

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul– SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel - CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la ville
Direction des Opérations d'Aménagement
SD

05_1_08

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La réalisation de la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires par le biais d'une concession d'aménagement notifiée en novembre 2013. Il s'agit de présenter le compte rendu annuel d'activités 2014 du concessionnaire à la Collectivité conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme.

Exposé des motifs :
Dans le cadre du traité de concession de la ZAC des Vergeras, le concessionnaire est chargé :

- d'assurer la gestion et l'entretien des biens,
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération,

- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni trois fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage qui s'est réuni une fois en 2014.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 28 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

♦♦♦

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

La ZAC communautaire des Vergeras est une opération de 6 hectares dont le dossier de création a été approuvé en 2005. Le traité de concession confiant l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires a été validé par le Bureau communautaire du 26 septembre 2013.
La future ZAC proposera environ une douzaine de lots de 1 000 m² à 4 000 m² pour un programme d'environ 27 000 m² de surfaces de plancher.

La SPLA s'est engagée aux côtés de la commune et de la CPA dans la mise en œuvre d'une démarche HQE-Aménagement. Cette volonté d'obtenir le label HQE- Aménagement inscrit l'opération dans une démarche d'exemplarité sur le plan environnemental, de sa conception à la réalisation des travaux d'aménagement et surtout en phase d'exploitation.
A cet effet, un dossier de candidature a été déposé en avril 2014 auprès de l'organisme certificateur Certivéa. Ce dossier a été accepté et l'audit d'admission validant les phases de lancement, d'analyse et de définition des objectifs a eu lieu au début de l'année 2015.

Compte rendu de l'année 2014

En 2014, la SPLA Pays d'Aix Territoires a engagé les études de maîtrise d'œuvre visant à finaliser le projet dans le dossier de réalisation de la ZAC et à élaborer le CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrains) qui définit les prescriptions techniques, architecturales, paysagères et environnementales que devront respecter les acquéreur de lots.

L'année 2014 représente la première année de la concession ; les actions suivantes ont été menées :
- désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, associant un architecte-urbaniste, un paysagiste, un BET VRD et un BET environnement en charge de l'étude de faisabilité sur les énergies renouvelables. La mission de l'équipe a commencé en septembre 2014,
- plusieurs réunions de présentation du projet à la nouvelle équipe municipale ont eu lieu,
- des réunions techniques et un comité de pilotage ont permis d'avancer sur le dossier de réalisation qui a repris le projet en l'adaptant aux demandes de la commune,
- la SPLA a désigné un BET d'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge du suivi de la démarche HQE- Aménagement.

Le montant prévisionnel des dépenses pour 2014 s'élevait à 77 000 € pour un montant réalisé de 19 330 €, essentiellement constituées par les postes études (maîtrise d'œuvre) et rémunération de l'aménageur. Cet écart s'explique par le glissement sur 2015 de la plus grande partie de la mission de maîtrise d'œuvre.

Evolution du bilan

Compte tenu du démarrage récent de l'opération, le nouveau bilan global a peu évolué. Néanmoins, son total est passé de 2 274 594 € HT à 2 314 894 € HT. L'écart, environ 40 000 €, est lié aux nouvelles modalités de financement de l'opération, objet de l'avenant n°1 à la concession.

En effet, le changement institutionnel à venir ne permet pas d'envisager le versement d'une avance remboursable pour couvrir les besoins en trésorerie de l'opération pour l'année 2016. Jusqu'à présent la trésorerie de l'opération était assurée par une avance versée par la CPA en début d'année et remboursée avant le 31 décembre de cette même année. Pour pallier cette absence d'avance de trésorerie en 2016, la SPLA va souscrire en 2015 un emprunt d'un montant de 1,7 M d'€ d'une durée de 7 ans. Ce prêt va générer des

frais financiers évalués à 112 000 €. Le bilan prévisionnel initial avait prévu des frais financiers qui ne permettent pas cependant de couvrir l'intégralité des charges générées par le recours à l'emprunt, aussi le besoin financier s'élève à 40 000 €.
Le traité de concession sera donc modifié par voie d'avenant afin d'augmenter la participation en numéraire de la CPA à 40 000 € (rapport présenté au Bureau et Conseil du 10 juillet) qui sera intégralement versée en 2015.

Perspectives 2015

Un audit d'admission en présence de Certivéa, la commune, la CPA et la SPLA validera les premières phases de la démarche (lancement, analyse initiale et définition des objectifs d'aménagement). Si le travail présenté lors de cet audit est validé, l'opération bénéficiera du label HQE-Aménagement. Les audits suivants seront réalisés en phase travaux.
Le dossier de réalisation sera finalisé et approuvé par le Conseil communautaire et le Conseil Municipal. Le CCCT (Cahier des Charges de Cession de terrains) sera également réalisé et approuvé par le Bureau. Ensuite, s'engagera la phase de constitution du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour lancer les travaux de viabilisation et d'aménagement en 2016.

Par ailleurs, la CPA et la SPLA travaillent avec la commune sur le PLU, notamment le règlement de la ZAC. Le PLU sera approuvé en fin d'année 2015. Une réunion publique sera organisée courant 2015 sur le projet de ZAC afin de poursuivre la concertation engagée lors de sa création en 2005.

Vous trouverez ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2014, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;
VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
VU la délibération n°2000_A164 du Conseil communautaire du 18 décembre 2000 déclarant d'intérêt communautaire le projet de ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson ;

VU la délibération n°2005_A073 du Conseil communautaire du 25 mars 2005 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;

VU la délibération n°2013_B406 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 confiant l'aménagement de la ZAC des Vergeras à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le Procès Verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 17 juin 2015 ;
VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi du 17 juin 2015 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2014) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire ;

- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2015 s'élève à 40.000 € et que ce montant sera imputé sur la ligne de crédit 19824 90-2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2015

.....

6. Communauté du Pays d'Aix – Ville de Saint-Estève Janson – ZAC de Vergeras Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 Avenant

Dans sa séance du 24 avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé le compte rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2014 établi selon les règles contractuelles et financières passées entre la CPA et la SPLA.

Le changement institutionnel qui va intervenir à la fin de l'année 2015 va modifier le mode de financement de l'opération puisqu'il sera impossible pour l'année 2016 d'obtenir la reconduite de l'avance de trésorerie comme c'est le cas aujourd'hui.
Il a donc été convenu avec notre concédant de la mise en place d'un emprunt d'un montant de 1 ,7M€ d'une durée de 7 ans, à taux fixe, qui avant consultation est évalué à 1,75%.

Il sera garanti par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 80%.

Ceci a pour conséquence de générer des frais financiers pour un montant total estimé à 112 388 €, qui constitue une dépense supplémentaire de l'opération nécessitant une augmentation de la participation du concédant de 40 000 €.

Cette augmentation de la participation du concédant fait l'objet d'un avenant n°1 au contrat de concession.

Avenant n°1

Par rapport séparé, le Conseil d'administration a approuvé le compte rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2014 qui prévoit notamment les modifications apportées aux modalités de financement de l'opération.

Selon les termes du contrat initial, il est prévu que le concessionnaire puisse solliciter auprès du concédant le versement d'une avance de trésorerie renouvelable afin de satisfaire les besoins de trésorerie temporaire.

Il s'agit d'une avance annuelle, versée en début d'année et remboursée avant le 31 décembre de la même année.

Compte tenu des changements institutionnels devant intervenir en 2016, il est convenu avec le concédant que l'avance de trésorerie prévue pour l'année 2016 ne pourra pas être versée.

Afin de pallier cette absence d'avance de trésorerie, il est donc prévu, en accord avec le concédant que le concessionnaire souscrive en 2015 un emprunt d'un montant de de 1,7 M€ d'une durée de 7 ans, à taux d'intérêt fixe évalué à 2% avant consultation.

Société Publique Locale d'Aménagement au capital de 500 000 euros - RCS Aix-en-Provence 520 668 443 – Siège social : 2 Rue Lapierre – 13100 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.16.04.04 – Fax : 04.42.20.35.32 - www.paysdaix-territoires.fr - Adresse de correspondance : BP 80251 – 13608 Aix-en-Provence cedex 1

Cet emprunt sera garanti par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 80%.

Ceci a pour conséquence des frais financiers pour un montant total estimé à 112 388 €, qui représente un surcoût en charges financières, nécessitant une augmentation de la participation du concédant de 40 000 €.

Le présent avenant à la concession d'aménagement est destiné à modifier la participation financière de la C.P.A.

Le Conseil d'Administration autorise le Président Directeur Général ou le Directeur à signer les actes correspondants et tous les documents y afférant.

Compte-rendu annuel à la collectivité
Note de Conjoncture modifiée - Année 2014

La concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Vergeras a été notifiée par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 20 novembre 2013.

Durant l'année 2014 qui représente en fait la première année de l'opération, les actions suivantes ont été menées :

- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre associant urbaniste, paysagiste, BET Infrastructures, chargée d'établir le dossier de réalisation, ainsi que le BET environnement en charge de l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable.
  La mise au point du dossier de réalisation a fait l'objet de différentes réunions, comités techniques, afin de recueillir l'avis du nouveau Conseil Municipal, élu en mars 2014.
  Le projet d'aménagement a été repris et adapté en fonction des demandes de la Commune.

- Désignation du BET environnement en charge du suivi de la démarche « Haute qualité Environnementale » qui doit faire l'objet, à la demande du concédant, d'une certification HQE Aménagement. Les enjeux de démarche participative et d'exigence de qualité environnementale sont largement soutenus par la commune.

DEPENSES :

- Le total des dépenses en 2014 est de 19 330 €, essentiellement constituées par les postes Etudes et Rémunération aménageur.

RECETTES :

- La participation du concédant est constituée par l'apport du foncier pour une valeur de 412 054 € ainsi que par un apport en numéraire de 40 000€ ,prévus en 2015.
  Cet apport en numéraire constitue une augmentation de la participation de 40 000€.
  Cette évolution de la participation est liée à la mise en place de nouvelles modalités de financement de la trésorerie de l'opération et fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention de concession.

- Le montant des recettes perçues en 2014 représente 193 €, correspondant aux produits financiers liés à l'avance de trésorerie de 100 000 €, reçue en 2014.

FINANCEMENT :

Selon les termes du contrat initial, il est prévu que le concessionnaire puisse solliciter auprès du concédant le versement d'une avance de trésorerie renouvelable afin de satisfaire les besoins de trésorerie temporaire.
Il s'agit d'une avance annuelle, versée en début d'année et remboursée avant le 31 décembre de la même année.
Compte tenu des changements institutionnels devant intervenir en 2016, il est convenu avec le concédant que l'avance de trésorerie prévue pour l'année 2016 ne pourra pas être versée.
Afin de pallier cette absence d'avance de trésorerie, il est donc prévu, en accord avec le concédant que le concessionnaire souscrive en 2015 un emprunt d'un montant de 1,7 M€ d'une durée de 7 ans, à taux d'intérêt fixe de 1,75% ;
Cet emprunt sera garanti par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 80% ;
Ceci a pour conséquence des frais financiers pour un montant total estimé à 112 388 €, qui représente un surcoût en charges financières, nécessitant une augmentation de la participation du concédant de 40 000 €.

PERSPECTIVES 2015 :

- Finalisation du dossier de réalisation et approbation par le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal.

- Réalisation des études PROJET /DCE et consultation d'entreprises afin d'engager les travaux d'aménagement en début d'année 2016.

- Présentation de l'audit initial de la certification HQE, les audits suivants étant réalisés en phase travaux.

- Participation à l'élaboration du PLU qui devrait être approuvé par la Ville en fin d'année 2015.

BILAN GLOBAL :

- Le nouveau bilan global présente un écart de +39 367 €, par rapport au dernier bilan financier approuvé, lié à l'évolution des modalités de financement de la trésorerie de l'opération

- Le montant total des dépenses représente 2 314 261 € HT et celui des recettes 2 314 894 €.

- La participation de la CPA est constituée par l'apport du foncier pour une valeur de 412 054 € et l'apport en numéraire de 40 000 € HT.

- La rémunération de l'aménageur représente 125 000 €.

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu annuel à la collectivité modifié.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CR LC12 CPA ZAC des Vergeras - St Esteve Janson - CRAC 2014 en € HT

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	2014 Année	2015 Année	2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	2021 Année	Au delà	Bilan Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-19 137	-19 137	-47 682	-1 559 777	405 049	345 725	371 250	223 808	281 397		633	633
	DEPENSES	2 274 894	19 330	19 330	499 736	1 559 777	94 951	54 275	40 750	26 192	19 250		2 314 261	39 367
1	ETUDES													
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	418 235			418 235								418 235	0
3	TRAVAUX	1 418 427				1 418 427							1 418 427	
4	HONORAIRES	170 211	5 010	5 010	52 000	80 000	33 201						170 211	0
5	FRAIS DIVERS	70 000	232	232	15 201	15 000	13 000	13 000	11 000	2 567			70 000	0
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS													
7	CHARGES FINANCIERES	73 021	88	88	300	29 750	29 750	21 875	15 750	9 625	5 250		112 388	39 367
8	REMUNERATIONS	125 000	14 000	14 000	14 000	16 600	19 000	19 400	14 000	14 000	14 000		125 000	
9	Reprise TVA													
	RECETTES	2 274 894	193	193	452 054		500 000	400 000	412 000	250 000	300 647		2 314 894	40 000
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	1 862 840					500 000	400 000	412 000	250 000	300 647		1 862 647	-193
2	PARTICIPATIONS	412 054			452 054								452 054	40 000
3	SUBVENTIONS													
4	AUTRES PRODUITS													
5	PRODUITS FINANCIERS		193	193									193	193
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS													
9	Reprise TVA													
	FINANCEMENT		100 000	100 000	100 000	1 500 000	-450 000	-350 000	-350 000	-250 000	-300 000			
	AMORTISSEMENTS	15 000 000	100 000	100 000	1 600 000		450 000	350 000	350 000	250 000	300 000		3 400 000	-11 600 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)						450 000	350 000	350 000	250 000	300 000		1 700 000	1 700 000
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	7 500 000	100 000	100 000	1 500 000								1 600 000	-5 900 000
3	TRESORERIE (SORTIES)	7 500 000			100 000								100 000	-7 400 000
	MOBILISATIONS	15 000 000	200 000	200 000	1 700 000	1 500 000							3 400 000	-11 600 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)				200 000	1 500 000							1 700 000	1 700 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	7 500 000	100 000	100 000	1 500 000								1 600 000	-5 900 000
3	TRESORERIE (ENTREES)	7 500 000	100 000	100 000									100 000	-7 400 000
	TRESORERIE			85 827	133 181	73 404	28 453	24 178	45 428	19 236	633	633	633	
	TRESORERIE PERIODE	-250 553	85 827	85 827	47 354	-59 777	-44 951	-4 275	21 250	-26 192	-18 603		633	
	TRESORERIE CUMUL			85 827	133 181	73 404	28 453	24 178	45 428	19 236	633	633	633	

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

2015_A158

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUIL. 2015